

DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant : Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

déclare sous sa seule responsabilité que les:

Régulateurs de vitesse de ventilateur à transformateur – série STRS

lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans les applications pour lesquelles ils ont été conçus, et conformément aux normes d'installation en vigueur ainsi qu'aux instructions du fabricant, sont conformes aux dispositions des législations européennes d'harmonisation suivantes, lorsque celles-ci sont applicables:

Directive Basse Tension (DBT) 2014/35/UE

EN 60335-1:2012 Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1: Exigences générales o Amendements AC:2014, A11:2014, A13:2017, A1:2019, A14:2019 et A2:2019 à la norme EN 60335- 1:2012
EN IEC 61558-1:2019 Sécurité des transformateurs, bobines d'inductance, blocs d'alimentation et ensembles analogues – Partie 1: Exigences générales et essais

Directive CEM (Compatibilité Électromagnétique) 2014/30/UE

EN 61000-6-2:2005 Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-2: Normes génériques – Immunité pour les environnements industriels. Amendement AC:2005 à la norme EN 61000-6-2:2005
EN 61000-6-3:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme d'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et industriels légers. Amendements A1:2011 et AC:2012 à la norme EN 61000-6-3:2007
EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande automatique pour usage domestique et analogue – Partie 1: Exigences générales

Directive DEEE 2012/19/UE – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHS 2011/65/UE – Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus uniquement par du personnel qualifié, conformément à la réglementation locale.

La présente déclaration est valable uniquement lorsque les dispositifs sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit.

Les produits, ensembles ou sous-ensembles visés par cette déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils doivent être intégrés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de la ou des directives applicables.

Cette mention est uniquement requise lorsque le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (ex.: composant de sécurité).

Le marquage CE est apposé.

Date de publication: 2 novembre 2016
Date de révision: 8 mai 2025
Lieu d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin
Chief Executive Officer